

# CAHIER DES CHARGES BFC

## GENERALITES

Tout club désirant organiser un championnat Régional Bourgogne – Franche-Comté de Tir à l'Arc s'engage à suivre scrupuleusement les règlements généraux d'organisation d'une compétition de tir (cf. manuel des règlements et de l'arbitrage) ainsi que le cahier des charges précisant les spécificités en Bourgogne – Franche-Comté. **Si la compétition n'est pas fermée, les archers BFC sont prioritaires.**

### Le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté de Tir à l'Arc

- Désigne les organisateurs de ces compétitions en tenant compte des différentes candidatures.
- Fournit les récompenses.
- Fournit des tableaux d'organisation des finales.
- Prend en charge 1 jeu de blasons. En cas de non-respect du cahier des charges, cette aide ne sera pas versée.
- Etablit la composition de la commission technique selon les besoins (arbitres désignés par le PCRA).
- Nomme un délégué technique pour la gestion informatique sur les championnats Salle et TAEI et prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement si nécessaire.
- La Commission Sportive établit le mandat et fait parvenir les résultats à la Fédération lors des championnats Salle et TAEI.
- La Commission Sportive adressera aux clubs organisateurs des BFC cibles et parcours un package de logos à faire figurer obligatoirement sur le mandat et demande aux clubs de faire figurer « Championnat Régional BFC » sur les résultats envoyés à la FFTA.

### L'organisateur s'engage à :

- La valorisation de ce championnat auprès de ses partenaires et de la presse locale.
- La fourniture d'un plan détaillé de la situation du lieu de la compétition, ou la remise des coordonnées GPS et la mise en place d'un fléchage.
- Au traçage du terrain en conformité.
- La mise en place si possible d'abris pour les archers à préciser sur l'invitation
- La fourniture d'une ramette de papier pour l'édition des feuilles de marque individuelle et équipe et tous les documents durant la compétition.
- L'affichage de la composition du jury d'appel (désigné par l'arbitre responsable).
- La mise à disposition d'au moins une personne pour l'aide à la saisie des résultats et l'affichage rapide des classements.

- La mise à disposition d'une équipe de terrain pour le changement de blasons et la gestion des finales.
- La fourniture durant la compétition, d'un repas et de boissons au délégué technique et aux arbitres.
- La mise à disposition d'un système d'affichage des scores pour les phases finales ainsi que des scoreurs sur le terrain.
- Les clubs peuvent offrir des récompenses.
- Tarif maximum : Adultes : 8 €, Jeunes : 6€ pour les concours sans finales.  
Adultes 10 €, Jeunes : 8 € pour les concours avec finales.

### **SALLE JEUNES et ADULTES :**

- Minimum 24 cibles.
- Sur sélection
- 1 Tir qualificatif plus des phases finales (les phases finales seront organisées de façon à ce que chaque archer tire au moins un match).
- Salle avec accueil possible de spectateurs.

### **TIR à l'ARC en EXTERIEUR TAEI Adultes SCRATCH et S3 et TAEI JEUNES**

- Minimum 24 cibles.
- Minimum 2 tirs au classement national pour pouvoir participer au BFC
- 1 Tir qualificatif plus des phases finales
- Rythme de tir ABC préconisé
- Les phases finales seront organisées de façon à ce que chaque archer tire au moins un match.
- Les archers de la catégorie S3 tirent à 60m, ils peuvent se surclasser s'ils le souhaitent.

### **TAEN (2x50m) :**

- Minimum 24 cibles
- Minimum 2 tirs au classement national pour pouvoir participer au BFC
- 1 départ début des tirs à 10h30
- Rythme de tir AB/CD (couloir de 4m pour 2 cibles)

### **BEURSAULT :**

**Proposition pour 2022 : Championnat sur 1 site en septembre sur plusieurs départs.**